



**UNIVERSITÉ
DE GENÈVE**

FACULTÉ DE DROIT
Centre du droit de l'art



Les collections d'art à travers les générations

Colloque co-organisé par la Fondation pour le droit de l'art et

le Centre du droit de l'art, Université de Genève

Avec le soutien de Sotheby's

17 octobre 2013

Genève

Uni-Mail salle S150

Programme

Le Centre universitaire du droit de l'art et la Fondation pour le droit de l'art unissent leurs forces pour aborder, dans leur traditionnelle journée d'étude, les questions liées à la succession d'une collection d'œuvres d'art.

En particulier, ce colloque s'intéresse à la question de la pérennisation de la collection d'art à travers les générations. Est-ce une idée réalisable au regard des limites imposées par le droit des successions, notamment les règles de partage et la réserve légale? Par ailleurs, comment résoudre les défis pratiques que soulèvent l'évaluation et le partage de la collection entre les héritiers?

Dans le cadre de la succession d'un artiste, les héritiers sont confrontés à la gestion et protection du patrimoine matériel et intellectuel de l'artiste. Qui plus est, ces derniers devront agir afin d'éviter que des œuvres volées ou copiées circulent sur le marché.

En vue d'une planification successorale, certaines collections d'art font l'objet d'une donation à un musée, ou d'une vente aux enchères; alors que d'autres sont constituées en structure juridique (trusts, sociétés off-shore et fondations). Ces choix sont souvent étroitement liés aux aspects d'ordre fiscal. Cependant, ces mesures peuvent compromettre l'unité et la pérennisation de la collection d'art.

Durant cette journée, d'éminents spécialistes du monde pratique et académique traiteront ces thèmes et exposeront les difficultés et les moyens dont les collectionneurs et leurs héritiers disposent afin d'atteindre leurs objectifs.

Matinée

08.15 – 08.45 Inscription des participants

08.45 – 08.55 Accueil – **Christine Chappuis**, doyenne de la faculté de droit, professeure, Université de Genève

Président de séance : **Marc-André Renold**, directeur du Centre du droit de l'art, professeur, Université de Genève, avocat

08.55 – 09.15 Introduction – **Pierre Gabus**, président du Conseil de la Fondation pour le droit de l'art, avocat, et **Anne Laure Bandle**, doctorante, Centre du droit de l'art, Université de Genève

09.15 – 10.00 La succession de la collection d'art – **Paul-Henri Steinauer**, professeur, Université de Fribourg

10.00 – 10.20 La perspective des héritiers de l'artiste – **Claudia Andrieu**, responsable juridique, Picasso Administration

10.20 – 11.10 *Discussion et pause café*

11.10 – 11.30 La donation de la collection à un musée – **Christian Bernard**, directeur du MAMCO

11.30 – 11.50 L'art en héritage lors de la vente aux enchères – **Caroline Lang**, présidente Sotheby's Suisse et **Stéphanie Schleining**, directrice Sotheby's Genève

11.50 – 12.15 *Discussion*

12.15 – 13.30 *Cocktail dînatoire*

Après-midi

13.30 – 14.00 Les véhicules juridiques successoraux – **Julie Wynne**, avocate, Schellenberg Wittmer

14.00 – 14.30 Les fondations – **Benoît Merkt** et **Stéphanie Musy**, avocats, Lenz & Staehelin

14.30 – 14.50 La gestion d'une collection par une fondation – **Bruno W. Boesch**, Secrétaire Fondation Gandur pour l'Art, avocat, Froriep Renggli

14.50 – 15.05 Les structures juridiques confrontées au droit successoral – **Paul-Henri Steinauer**, professeur, Université de Fribourg

15.05 – 16.00 *Discussion et pause café*

16.00 – 16.30 Les enjeux juridiques liés à la fiscalité du transfert d'une collection d'art – **Xavier Oberson**, professeur, Université de Genève, avocat, Oberson Avocats

16.30 – 17.00 Synthèse et regard critique sur les différentes structures juridiques – **Luc Thévenoz**, professeur, Université de Genève

17.00 *Discussion et clôture*